Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DECFO/SYSREM : le Conseil d'Etat veut basculer dans le nouveau système en décembre

Le Conseil d'Etat a précisé le calendrier qu'il compte tenir pour basculer la fonction publique dans le nouveau système en décembre. Celles et ceux qui bénéficieraient d'un rattrapage de salaire, soit environ 57% du personnel, pourraient alors en percevoir l'intégralité prévue pour 2008 (32 mios) avant la fin de l'année. S'agissant de progression salariale, seuls 12% des salaires se verraient plafonnés contre 40% actuellement. La bascule reste cependant conditionnée par la signature d'un accord.

Depuis juillet 2007, le Conseil d'Etat, au travers de sa délégation aux ressources humaines, négocie les aspects politiques du nouveau système salarial avec les syndicats et associations faîtières du personnel. Les négociations sont aujourd'hui à bout touchant. Le Gouvernement reste fermement attaché à la conclusion d'un accord final avec les partenaires sociaux pour mettre en oeuvre ce projet avant la fin de cette année. Pour ce faire, le Conseil d'Etat a précisé les étapes à suivre :

- Sans plus attendre, le Conseil d'Etat souhaite s'adresser directement et personnellement aux collaborateurs de la fonction publique dès le 10 octobre. Ils seront informés par courrier de leur situation salariale individuelle dans le nouveau système. La lettre indiquera, à titre indicatif et non contractuel, le salaire dans le nouveau système ainsi que, pour les personnes concernées, le montant global du rattrapage.

- Sitôt un accord conclu avec au moins une faîtière représentant le personnel, le Grand Conseil sera nanti, via sa Commission des finances, des modifications légales indispensables à l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale.

- Si un accord final est signé et si le législatif donne son feu vert, la bascule aura lieu en décembre. Les contrats de travail des collaboratrices et collaborateurs seront alors modifiés en conséquence.

Les délais sont très courts; ils peuvent être tenus. Une bascule en décembre 2008 permettrait à plus de la moitié des employés de l'Etat qui font l'objet d'un rattrapage de bénéficier de l'entier de ce dernier pour toute l'année 2008 par un versement unique. Au total, le rattrapage 2008 se monterait à 32 millions de francs.

Lausanne, le 07 octobre 2008

Pascal Broulis, président de la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines, 021 316 20 01.

Presentation DECFO 07 10 08